

Municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola

Règlement numéro 319

Règlement intitulé « Règlement adoptant le budget de la Régie Intermunicipale de Berthier », conformément à l'article 603 du Code municipale et de l'article 468.34 de la Loi des Citées et Villes.

Attendu qu'en vertu de l'article 603 du Code municipal et de l'article 468.34 de la Loi des Citées et Villes, la Régie Intermunicipale de Berthier doit dresser son budget pour le prochain exercice financier;

Attendu que ce budget doit être adopté par règlement;

Attendu que ce budget doit être adopté par au moins les deux tiers (2/3) des Corporations membres de la Régie;

Attendu que la Régie a adopté son budget à sa séance d'octobre 1997;

Attendu que ce conseil a prit connaissance de ce budget;

Attendu qu'avis de motion pour le règlement numéro 319 a été donné à la séance ordinaire du 4 novembre 1997;

En conséquence, il est proposé par Jean-Luc Barthe et secondé par Michel Latour et résolu unanimement que le présent règlement soit et est adopté, et qu'il statue et décrète ce qui suit :

Article 1. : Le budget de la R.I.B. pour l'année 1998 est adopté par ce conseil, ce budget est annexé au présent règlement pour en faire partie comme s'il était ici au long reproduit.

Article 2. : Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE BERTHIER

BUDGET 1998

ÉVALUATION (01-01-97)

	Évaluation	Médian	Facteur comparatif	Évaluation uniformisée	Pourcentage
Berthierville	138,216,840 \$	100 %	1.00	138,216,840 \$	44.57 %
Ste-Geneviève	92,119,375 \$	100 %	1.00	92,119,375 \$	29.71 %
St-Ignace	58,630,700 \$	100 %	1.00	58,630,700 \$	18.91 %
Île Dupas	21,110,200 \$	100 %	1.00	21,110,200 \$	6.81 %
				<hr/>	
				310,077,115 \$	100 %

	Population (01-01-97)	Pourcentage
Berthierville	4183	45.51 %
Ste-Geneviève	2458	26.74 %
St-Ignace	1986	21.61 %
Île Dupas	564	6.14 %
	<hr/>	
	9191	100 %

SOMMAIRE

	<u>Évaluation</u>		<u>Population</u>				<u>Pourcentage</u>
Berthierville	44.57 %	+	45.51 %	=	90.08 %	÷ 2	= 45.04 %
Ste-Geneviève	29.71 %	+	26.74 %	=	56.45 %	÷ 2	= 28.23 %
St-Ignace	18.91 %	+	21.61 %	=	40.52 %	÷ 2	= 20.26 %
Île Dupas	6.81 %	+	6.14 %	=	12.95 %	÷ 2	= 6.47 %

Budget 1998

205,000.00 \$	X	45.04 %	=	92,332.00 \$	(Berthierville)
205,000.00 \$	X	28.23 %	=	57,871.50 \$	(Ste-Geneviève)
205,000.00 \$	X	20.26 %	=	41,533.00 \$	(St-Ignace)
205,000.00 \$	X	6.47 %	=	13,263.50 \$	(Île Dupas)

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE BERTHIER

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 1998

	BUDGET 1997	BUDGET 1998
Salaire pompiers	60,000.00	60,000.00
Entraide municipale	3,000.00	3,000.00
Salaire secrétaire-trésorier	7,420.00	7,420.00
Contributions employeur	3,750.00	3,750.00
C.S.S.T.	2,000.00	2,000.00
Frais de poste et transport	1,900.00	1,900.00
Congrès-colloques	2,500.00	2,500.00
Téléphone	2,300.00	2,300.00
Service juridique	1,200.00	1,200.00
Vérificateur	1,800.00	1,800.00
Assurances (véhicules et autres)	8,000.00	8,000.00
Assurances (bâtisse)	-----	-----
Électricité	10,000.00	10,000.00
Réception	2,200.00	2,200.00
Cotisation	1,000.00	1,000.00
Cours	3,000.00	3,000.00
Location système téléphonique	3,600.00	3,600.00
Entretien et réparation (véhicules)	6,700.00	6,700.00
Frais inhérents (bâtisse)	7,000.00	7,700.00
Entretien (bâtisse)	11,000.00	11,000.00
Aliments	500.00	500.00
Repas	1,700.00	1,700.00
Essence, huile	2,000.00	2,000.00
Pièces et accessoires	8,500.00	8,500.00
Vêtements et chaussures	1,500.00	1,500.00
Papeterie	800.00	800.00
Immatriculation	3,000.00	3,000.00
Licence radio	600.00	600.00
Autres	1,800.00	1,800.00
Immobilisations	10,000.00	10,000.00
Emprunt (intérêts et capital)	32,515.00	32,515.00
Surplus	3,715.00	3,715.00
TOTAL	205,000.00	205,000.00